COOPÉRATION ENTRE LA PROVINCE DU YUNNAN ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Mémorandum de coopération et d'amitié

Précisions relatives à la formation des maires, vice-maires, haut-fonctionnaires et chercheurs de la Province du Yunnan

Le 2 juillet 2000

Kunming, Chine

Archives de la Ville de Montréal

COOPÉRATION ENTRE
LA PROVINCE DU YUNNAN ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Mémorandum de coopération et d'amitié

Précisions relatives à la formation des maires, vice-maires, haut-fonctionnaires et chercheurs de la Province du Yunnan

Attendu que :

- La Province du Yunnan, en Chine, et la Ville de Montréal, au Canada, ont établi un cadre de coopération amicale dans les domaines de la gestion et du développement durable;

- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Kunming, le 5 janvier 1999, une lettre d'intention dans le but d'entreprendre des échanges de coopération et d'amitié dans les domaines de l'économie, du commerce, des sciences et technologies, de la culture, de l'éducation, de l'horticulture, de la protection de l'environnement et du développement urbain;

- La Province du Yunnan et la Ville de Montréal ont signé à Montréal, le 24 février 2000, un Mémorandum de coopération et d'amitié portant sur la réalisation de projets dans les domaines de l'environnement et du développement urbain, économique et touristique, ainsi que sur la préparation d'un projet d'appui institutionnel de formation dans lequel les parties se sont entendues pour organiser, à Montréal, à l'automne 2000, une première session de formation à l'intention des gestionnaires et élus de la Province du Yunnan sur le thème du développement durable;

- La Province du Yunnan a accueilli, du 28 juin au 2 juillet 2000, la délégation montréalaise d'exploration commerciale dans le domaine de l'environnement, dirigée par le maire de Montréal, M. Pierre Bourque.

Les parties s'entendent pour :

1. Préciser les termes de l'entente contenue au Mémorandum du 24 février 2000, et particulièrement l'échéancier et les contenus des sessions de formation

2. Mettre en place un comité conjoint de trois personnes de part et d'autre, lequel sera chargé d'assurer le suivi des actions contenues au présent mémorandum, les personnes suivantes agissant comme répondants :

   Pour la partie montréalaise :
   - M. Pierre Ouellet, directeur du Bureau de la coopération et des relations internationales de la Ville de Montréal

   Pour la partie chinoise :
   - M. Che, Zhimin, directeur du Centre de recherches économiques et technologiques de la Province du Yunnan

3. Organiser, dans le cadre du projet de coopération à soumettre aux autorités gouvernementales, intitulé « Appui au Yunnan dans sa démarche en matière de développement durable », lequel pourrait s'étaler sur une période de trois (3) ans débutant à l'automne 2000 et se terminant à l'automne 2003, de une à deux sessions de formation professionnelle par année, tant en Chine qu'au Canada, destinées à des groupes de 15 à 20 représentants des organisations nationales, provinciales et municipales, ainsi qu'à des chercheurs de la Province du Yunnan.

Archives de la Ville de Montréal

4. Mettre la priorité, dans le cadre de ce projet de coopération, sur les domaines de formation suivants :

- La planification urbaine et la gestion municipale
- La protection de l'environnement et le traitement de la pollution
- La maîtrise des dynamiques métropolitaines et en particulier la gestion des franges urbaines en périphérie des villes
- La gestion environnementale et l'amélioration de la qualité de vie dans la ville
- La gestion de la circulation et du transport urbain
- Le soutien au développement économique et à la création d'emploi particulièrement dans les domaines des industries de pointe
- Le financement des activités métropolitaines, incluant les mécanismes d'investissement utilisant du capital de risque pour les entreprises;

Ainsi que dans les domaines suivants, de concert avec les partenaires universitaires et chercheurs du secteur privé:

- La formation des maîtres
- La biotechnologie et la biopharmacologie
- L'apprentissage de la langue anglaise

5 Organiser à Montréal, tel que prévu au Mémorandum du 24 février 2000, une première session de formation pour les maires, vice-maires et haut-fonctionnaires de la Province du Yunnan sur les thèmes suivants :

- La gestion environnementale de la ville, incluant la gestion des déchets et de l'eau potable prenant en considération la sensibilisation des citoyens
- La planification urbaine et la gestion municipale, incluant la géomatique comme outil d'aide à la décision;
- La gestion de la circulation et du transport urbain;

6. Dispenser cette formation, sur une période de deux (2) semaines à l'automne 2000, à ce groupe de 15 à 20 participants de la Province du Yunnan, auquel se joindront de 2 à 3 interprètes chinois qui devront maîtriser parfaitement la langue anglaise ou idéalement la langue française;

7. Organiser une mission au Yunnan de 2 à 3 experts de la Ville de Montréal œuvrant dans les domaines de la planification urbaine et du développement durable, entre le mois de novembre 2000 et le mois de mars 2001 et pour une période de deux (2) semaines,

- Pour la partie montréalaise, les participants auront comme tâche de définir plus précisément les termes de référence à inclure au projet de coopération à soumettre aux autorités gouvernementales; les dépenses liées aux déplacements aériens internationaux, à l'hébergement et aux frais de séjour de ces experts en Chine seront à la charge des participants montréalais;

- Pour la partie du Yunnan, l'administration provinciale du Yunnan s'engage à faciliter les prises de contacts, la production de rapports techniques (traduits en anglais ou en français), l'identification des besoins de formation et des activités à inclure au projet de coopération, notamment auprès des villes de Kunming, Dali, Diqing et Jinghong; les dépenses liées au transport dans la Province du Yunnan seront à la charge du partenaire du Yunnan.

Archives de la Ville de Montréal

Le présent document a été préparé en deux copies originales, en français et en chinois, les deux documents ayant même valeur.

Conséquemment, le maire de la Ville de Montréal, M. Pierre Bourque, et le vice-gouverneur de la Province du Yunnan, M. Shao Qiwei, ont signé le présent document le 2 juillet 2000, à Kunming, dans l'espoir de renforcer de façon encore plus concrète les liens d'amitié unissant nos deux communautés.

Ville de Montréal, Canada

Maire de Montréal
Pierre Bourque

Province du Yunnan, Chine

Vice-gouverneur
Shao Qiwei

Archives de la Ville de Montréal

中国云南省与加拿大蒙特利尔市
合作培训云南高级公务员
和科技人员协议

2000年7月2日

中国·昆明

Archives de la Ville de Montréal